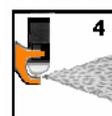
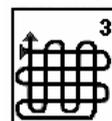
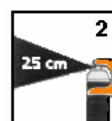
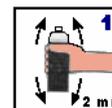


AEROLAC

LAQUE BRILLANTE CONCENTREE PEINTURE A USAGES PROFESSIONNELS

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

<i>PRODUIT ACTIF</i>	
. ETAT PHYSIQUE	Liquide visqueux
. REACTION CHIMIQUE	Neutre.
. POINT D' ECLAIR	Inférieur à 21 °c afnor coupe fermée.
. ODEUR	Caractéristique de solvant
. COULEUR	Teintes selon nuancier
<i>G A Z P R O P U L S E U R</i>	
. Propulseur hydrocarboné co-solvant de la peinture	



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Laque à très haut pouvoir brillant, profond et durable. Assure un rendu parfait dans le bâtiment et l'industrie.

Grand pouvoir couvrant. Assure une protection rapide et durable. Résiste aux intempéries et aux agressions du temps comme la pollution.

Utilisable sur tous supports métalliques sains, les menuiseries, les métaux ferreux, les plâtres, enduits à l'eau, gras ou vinyliques.

Peut s'utiliser à l'extérieur sur les portes, volets, fenêtres, grilles et à l'intérieur sur les huisseries en bois, murs, tuyauteries, plafonds des pièces sèches ou humides, portes.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Veiller à une préparation de surface correcte : dépoussiérer, brosser pour retirer les parties non adhérentes, dégraisser si nécessaire. Appliquer sur support propre et sec.
- . Bien agiter l'aérosol avant utilisation jusqu'au décollement de la bille. Utilisation tête en haut uniquement.
- . Effectuer une pulvérisation d'une couche en maintenant une pression constante, attendre quelques minutes puis terminer par une deuxième couche croisée.
- . Attendre 10 à 20 minutes selon température ambiante avant de toucher le support peint.
- . Après utilisation purger l'aérosol tête en bas, ceci afin d'éviter l'obstruction de la valve et du bouton poussoir.

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.